

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Chez les Diamantaires d'Anvers

UNE INNOVATION

Le 9 février dernier, eut lieu à Anvers l'inauguration des ateliers édifiés rue Lamorinière par le Syndicat des ouvriers diamantaires belges (A.D.B.)

Les organisations sœurs avaient été invitées et comme il se doit, toutes avaient répondu. Bern, van Praag et Voet représentaient les diamantaires de Hollande, Schott ceux d'Allemagne. C'est à moi qu'échut la charge et l'honneur d'y représenter ceux de France.

La cérémonie, très simple, se déroula dans l'une des salles de l'usine : une longue salle encore nue qui sera avant peu un atelier de débrutage.

Pour la circonstance elle a été décorée quelque peu et c'est entre une double rangée de plantes vertes qu'il faut passer pour prendre place au fond de la salle.

Combien sommes-nous, réunis ici ce samedi après-midi ? Deux cent ou deux cent cinquante peut-être. Assistance composée des délégués des organisations ouvrières diamantaires et du mouvement ouvrier belge. Je reconnais parmi l'assistance Laroche de la Centrale Syndicale belge Camille Huysmans, ancien ministre, Eckelers, échevin de la ville d'Anvers, d'autres encore que nous ne sommes pas surpris de rencontrer là.

Ce qui étonnera davantage mes camarades français, c'est lorsque j'aurai dit qu'il y avait aussi dans l'assistance des délégués de l'organisation patronale d'Anvers et notamment MM. Lipschutz, van Antwerpen, et van Moppes,

Leur présence ici est un symptôme éclatant de l'évolution qui s'est produit dans l'esprit du patronat belge ou tout au moins dans l'esprit de ses dirigeants.

Il faut se souvenir, en effet, que lors

de la fondation de la Société *De Daad* — c'est ainsi que se nomme la société qui gère les usines — le patronat belge, alléguant que le syndicat ouvrier allait devenir fabricant, fit tout son possible pour faire échouer cette tentative.

Ceci passait sous l'ancienne direction patronale, après le lock-out de fin 1926, lorsque le syndicat Patronal avait eu la possibilité de décréter la fermeture des usines, puisqu'il groupait en son sein, outre les fabricants, tous les propriétaires d'usines.

Il est certain qu'à ce moment, l'un des buts principaux des ouvries en décidant la construction d'ateliers, était de rendre impossible ou tout au moins beaucoup plus difficile le retour de pareils faits.

Mais depuis, l'organisation patronale s'est reconstituée, ses dirigeants ont changé, les patrons ont donné leur appui à la lutte engagée contre le clandestinisme et l'industrie à domicile.

Et la construction de vastes usines en plein Anvers est apparue comme pouvant contribuer dans une certaine mesure à cette lutte. Cela explique la présence de délégués patronaux à cette manifestation.

Après le discours de van Berckelaer qui, avec sa fougue habituelle, exposa quel avait été le but du syndicat en prenant cette initiative et après quelques sobres discours de quelques personnalités invitées, commença la visite des usines.

Comme on peut le penser, on a fait quelque chose de bien.

Les usines sont constituées par trois corps de bâtiment d'égales dimensions de trois étages chacun. Caractéristique essentielle : les bâtiments ne prennent

jour que d'un seul côté et ne comportent dans toute leur largeur qu'une rangée de meules.

On accède aux divers étages par un large escalier éclairé par de hautes fenêtres aux vitraux de couleurs du plus heureux effet.

Les ateliers sont très bien éclairés. On les a munis d'appareils de ventilation, chose rare encore dans les ateliers diamantaires de Belgique. Naturellement, chauffage central. Comme combustible : le mazout.

Les lavabos, cabinets et vestiaires sont installés d'une façon parfaite et il est certain que les ouvriers trouveront là des conditions de confort et d'hygiène qui se rencontrent rarement dans les autres ateliers.

Six cents polisseurs trouveront place dans les trois bâtiments, plus un certain nombre de débruteurs.

La visite terminée, nous nous retrouvons tous devant un buffet bien garni auquel chacun s'empresse de faire honneur en échangeant les impressions que suscite cette journée.

Le lendemain dimanche, on a convié dans la même salle, tous les délégués des sections campinoises de l'A.D.B. Ils sont là deux cents environ qui écoutent et approuvent Van Berckelaer qui leur dit les efforts entrepris pour lutter contre le clandestinisme et l'industrie à domicile qui se développent dangereusement dans leur région, et qui les adjure de joindre, chacun dans son coin, ses efforts à ceux de l'organisation pour combattre et endiguer ce redoutable fléau... J'ai pu me rendre compte que ce discours avait produit une grande impression sur tous ces délégués.

Je remercie nos camarades belges de m'avoir permis d'assister à cette belle manifestation et je formule le souhait auquel s'associeront tous les diamantaires de France que les résultats répondront aux espoirs et que tant d'efforts ne resteront pas vains.

E. PONARD.

CONTRE L'INDUSTRIE À DOMICILE

Une Importante Intervention de van BERKELAER au Sénat Belge

*Texte du Discours prononcé au Sénat Belge par van Berckelaer, Secrétaire de l'A. U. D.
les Mercredi et Jeudi 29 Novembre 1928
lors de la discussion de la Loi sur la Réglementation de l'Apprentissage*

(Suite et Fin)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la discussion générale. La parole est continuée à Monsieur VAN BERCKELAER.

Monsieur VAN BERCKELAER. — Il faut d'abord que je m'excuse auprès de l'honorable Ministre, parce que les abus que j'aurai à signaler ne découlent pas de la gestion de ses propres bureaux. Mais ce n'est de ma faute si on a fait déposer le projet de loi par le Ministère de l'Agriculture quand le Ministère de l'Industrie et du Travail aurait dû prendre cette initiative.

Monsieur BAELS. (Ministre des Travaux Publics et de l'Agriculture) — Le projet de loi a été introduit par le Ministère de l'Agriculture.

Monsieur VAN BERCKELAER. — Selon moi, il aurait été préférable qu'il eut dépendu du Ministère de l'Industrie et du Travail puisque le contrôle de cette loi doit nécessairement entrer dans la compétence du Ministère du Travail.

Avant la guerre — je l'ai fait ressortir hier — une industrie importante avait été conduite au bord du gouffre par l'influence néfaste de l'industrie à domicile. Les conséquences morales de cette conflagration pesaient lourdement sur nos épaules, on nous traitait en industrie de deuxième, voire de troisième classe. Je vous faisais remarquer aussi, malgré les beaux côtés que d'aucuns tâchent de trouver à l'industrie à domicile, que son introduction dans notre industrie ne nous a valu qu'une décroissance irréfutable de la qualité de la main-d'œuvre et de l'importance de notre industrie. Voilà les fruits que l'industrie à domicile nous a donné avant la guerre.

Je ne saurais passer sous silence les faits qui se sont déroulés dans une industrie analogue, ruinée tout à fait. C'est le cas de le dire en parlant de la taille des pierres précieuses d'Idar-Oberstein. Avant la débâcle, ce fut une industrie florissante, exercée dans des ateliers bien outillés, activée par des patrons se connaissant au métier, pratiquée par des ouvriers bien exercés. Petit à petit, l'industrie à domicile s'est infiltrée et l'industrie des pierres précieuses a totalement sombré à Idar-Oberstein. Les grands ateliers, qui, en connaissant les marchés et en entretenant des relations commerciales, pouvaient se créer des débouchés, ont dû évacuer le terrain. Les ouvriers travaillent maintenant chez eux et ils ne gagnent plus la moitié de ce qu'ils gagnaient auparavant. Détail important pour un pays industriel ! Tous sont devenus patrons mais le pays lui-même ne profite plus de cette industrie. Que cela nous serve d'exemple ; que cette image renforce l'exemple que notre pays lui-même a connu. Ces exemples doivent retenir notre attention parce

qu'une réédition des événements passés se prépare depuis quelques années.

La Belgique compte des centres d'industrie diamantaire solidement organisés. L'agglomération anversoise est fière de ses 10.000 ouvriers diamantaires. Bruxelles en a quelques centaines, Boom, Turnhout et Gand aussi. Dans tous ces centres les ouvriers travaillent dans des fabriques bien organisées, à quelques exceptions près. Leurs ouvriers constituent l'élite de l'industrie nationale. Ils pourraient faire l'envie de n'importe quel autre centre. Mais voilà qu'en dehors des centres réguliers l'industrie à domicile est pratiquée à nouveau : au Limbourg, dans la Campine, en Flandre. Et c'est un fait bien curieux auquel il faut s'arrêter : l'industrie diamantaire est une industrie flamande par excellence. Les frontières géographiques de notre industrie correspondent merveilleusement aux frontières linguistiques. L'industrie diamantaire est inconnue en pays wallon.

En dehors de ces centres solidement organisés donc, comptant des ouvriers qualifiés et capables, nous avons vu naître en Flandre, dans la Campine, et au Limbourg, de ces établissements étroits où l'on a formé plusieurs milliers d'ouvriers. Plus de 90 % de ces gens se présenteront sans succès chez nos patrons pour gagner leur croûte de pain. Et malgré tout, on persévere; encore toujours des ouvriers incapables se forment, appelés à nuire à notre industrie, tout à fait comme cela a été le cas avant la guerre.

L'embauchage des apprentis dans l'industrie à domicile ne constitue point seulement un danger envers la collectivité de l'industrie diamantaire. Ces apprentis sont la cause d'abus criants, de violations de la loi sur la durée du travail et des lois usuelles qui imposent à tous la pratique de l'honnêteté. Dans les villages de la Campine, du Limbourg et des Flandres, la plupart de ces ouvriers à domicile s'établissent entrepreneurs et les faits démontrent qu'ils n'augmentent pas seulement leurs ressources en apprenant le métier aux apprentis, mais qu'ils exploitent honteusement les contrats d'apprentissage.

Je précise : l'apprentissage leur est seulement un faux-fuyant qui doit faire affluer l'argent des parents crédules. Il y a des gens qui s'engagent par contrat à faire l'éducation professionnelle en trois, en six, ou en douze mois. Mais tout le monde sait que ces trois, ou six, ou douze mois ne suffisent pour aucun métier. Les parents versent mille, quinze cents et deux mille francs. Et quand ces trois, six ou douze mois touchent à leur fin, le maître dit : « Le jeune homme connaît son métier, il pourra se faire embaucher ». Les parents ne savent pas contrôler les faits. L'apprenti quitte son patron. Voilà que la place vacante est comblée par de nouveaux apprentis pour lesquels les

1.500 francs viennent d'être versés. Ces pratiques — des belges et des étrangers s'y adonnent — avilissent le métier et font de l'industrie une exploitation scandaleuse. L'industrie, les parents et les jeunes gens en sont les victimes.

Cela devenait tellement grave que l'organisation ouvrière, de commun accord avec l'organisation patronale, a porté plainte devant les tribunaux d'Anvers, il y a un an en introduisant des pièces à l'appui et en se référant à des témoignages formels. On a sollicité l'intervention du parquet afin de pouvoir combattre ces abus ignobles, ces exploitations manifestes, cette éducation faussée. Nous avons exposé notre point de vue aux officiers de la Justice, mais depuis lors nous n'avons plus entendu parler de l'affaire. Il se peut que le parquet, ou les gens mieux placés soient d'avis qu'il ne faut pas se dresser contre la déformation des apprentis et la ruine d'une industrie florissante.

Monsieur DAEMS.— C'est de l'escroquerie en gros.

Monsieur VAN BERCKELAER, — Notre collègue DAEMS le dit très bien ; il s'agit d'une escroquerie pure et simple au détriment des apprentis, des parents et de toute l'industrie diamantaire,

L'industrie à domicile et les apprentis qu'on y éduque jouent leur jeu encore autre part. Notre industrie tombe sous l'application de la loi de huit heures et tous les propriétaires des grandes tailleries et tous les tenanciers des grandes usines et ateliers se soumettent honnêtement. Dans tous les centres que j'ai énumérés, à Anvers et dans les communes limitrophes, à Bruxelles, à Gand, à Boom, à Turnhout, à Malines, on ne se contente pas d'observer les dispositions légales, mais nous allons même plus loin. De commun accord avec le syndicat des patrons, il fut convenu, dès 1919, que la durée du travail ne dépasserait pas 44 heures. Les éléments directement intéressés sont donc convaincus qu'une durée de travail du 48 heures est bien trop longue, car il faut savoir que cette innovation n'était pas le résultat d'une grève, mais qu'elle fut introduite à la suite d'une entente avec les patrons. Une légère différence à part, la même réglementation est appliquée en Amérique et en Hollande. Il n'y a donc pas de motif plausible à la violation de la loi et néanmoins nous devons constater que l'industrie à domicile campinoise se moque joliment de la durée du travail. De cette façon elle fait une concurrence déloyale envers les fabricants qui observent la loi et les décisions prises en commun.

Il est donc bien compréhensible, Madame et Messieurs, que l'inquiétude nous prenne au cœur quand nous lisons dans l'exposé des motifs que l'industrie à domicile est favorable à l'éducation des apprentis, et ceux qui ont fait insérer ce passage ne se doutent pas des malheurs qui se sont abattus sur notre industrie. Voilà pourquoi nous tâchons de renseigner les gens selon la vérité.

Parlons maintenant de l'inspection du travail. Je suppose que les quelques observations que je ferai intéresseront toute industrie connaissant le travail à domicile. L'inspection du travail ne vaut rien en Belgique, c'est le cas de le dire. Absolument. Si l'on voulait ouvrir une enquête se rapportant à l'industrie que j'ai l'honneur de représenter, on serait édifié par ses révélations. Et pourquoi ? La loi hollandaise n'est pas plus rigoureuse que la nôtre, mais elle est appliquée à la lettre. L'application de notre loi laisse beaucoup à désirer. On prétendait bien il y a des années que la Belgique était le paradis des capitalistes. On n'aura pas visé par ces mots les bénéfices que les patrons se faisaient, car ces gens-là font leur petite

somme partout, mais on aura voulu dire que toute personne qui s'installe en patron en Belgique se voit accorder d'emblée la protection spéciale de la loi, même si cette personne exerce son métier sous les combles ou dans une cave, même si elle n'a sous ses ordres qu'un seul apprenti ou qu'un seul manœuvre, même si elle ne connaît pas suffisamment le métier.

La loi s'applique de telle façon et l'inspection est imprégnée d'une telle mentalité que chaque personne reconnue comme patron se trouve être leur protégée. Elle peut se permettre beaucoup sans risques, tandis que les droits des apprentis et des ouvriers travaillant sous ses ordres, sont négligés, au détriment du développement de l'industrie, au détriment des ouvriers qualifiés, au détriment de la santé de tous ceux qui doivent travailler dans une atmosphère insalubre.

Je peux vous certifier, Madame et Messieurs, que tous les négociants dignes de foi, tous les industriels et que tous les ouvriers occupés dans l'industrie diamantaire belge et mondiale se solidariseront pour vous dire qu'une réglementation sur l'apprentissage s'impose d'urgence si l'on veut assainir la situation et si l'on tient à cœur l'avenir de l'industrie diamantaire belge, qui se développe anormalement. Cette mesure s'impose parce qu'un nombre trop élevé d'ouvriers fera indubitablement déborder le marché, causant la débâcle pour toute l'industrie, tout comme je vous l'ai amplement démontré hier. Tous ceux qui savent se faire une idée de la situation de l'industrie en Belgique et dans le monde entier sont convaincus — et ils s'efforcent de faire triompher leur point de vue — que l'éducation professionnelle des nouveaux éléments doit se faire d'après un dosage établi selon les nécessités du métier et dans des conditions soigneusement indiquées, sous la surveillance d'ouvriers spécialistes. Nous disposons d'un nombre suffisant d'ouvriers de première classe, mais la vieille garde disparaît petit à petit ; la vieillesse décime les rangs et il faut bien que de jeunes éléments prennent leur place pour que la fabrication de la marchandise fine et délicate n'en souffre pas.

Une éducation pareille ne saurait être donnée que sous la surveillance d'ouvriers spécialistes. De cette manière seulement il y aura moyen de rajeunir l'industrie harmonieusement. Le sang vigoureux d'une saine jeunesse apportera ses bienfaits ; il influencera le développement et l'industrie prospérera, sans que des éléments anémiques puissent la conduire au bord du gouffre.

Tous ceux qui se meuvent dans les sphères internationales des affaires et qui savent ce qui se passe dans l'industrie mondiale et dans l'industrie belge sont convaincus que l'industrie à domicile déterminera le destin de l'industrie diamantaire. Hier, j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur le passage de l'exposé des motifs se rapportant à l'éducation des apprentis dans l'atmosphère de l'industrie à domicile et j'ai fait remarquer qu'il n'est pas en harmonie avec les intérêts industriels en général, qu'il va à l'encontre des intérêts diamantaires en premier lieu. Je reviens au memorandum que le Syndicat des Patrona a adressé au Conseil Supérieur de l'Industrie et du Travail et j'aimerais bien qu'on compare mon avis à celui émis par les patrons dans ce document. Il faut que le Gouvernement en prenne note et que les collègues appelés à réviser la loi lui donnent entière attention quand ils auront à rechercher les moyens pour faire accorder la loi sur l'apprentissage avec les nécessités des industries diverses.

Mais nos interventions ne se bornent pas à l'envoi d'un memorandum au Conseil Supérieur de l'Industrie et du Travail.

Entre les syndicats patronal et ouvrier il existe une convention, réglant l'éducation des apprentis. L'esprit dont cette convention s'inspire est dûment défini dans un contrat collectif spécial dont la trame se retrouve dans les principes de la loi qui nous occupe, établissant que des chambres mixtes seront appelées à régler l'éducation professionnelle. Depuis longtemps déjà, nous suivons cette méthode née de la collaboration entre industriels et ouvriers. J'aurai l'honneur de transmettre à la Commission le document qui traite de la compétence de la Commission d'Apprentissage et dans laquelle siègent des délégués patronaux et ouvriers. Ceux-ci exercent en même temps le contrôle nécessaire. Les apprentis se voient obligés de rester un certain temps chez un même patron, tandis que celui-ci endosse une responsabilité bien définie envers la commission mixte.

L'argent est un facteur d'importance, on le constate tous les jours. Souvent il devient l'arme par excellence pour ceux qui sont en quête d'arguments. Eh bien, pour démontrer que les patrons et les ouvriers consacrent toute leur attention à l'éducation de leurs apprentis, et qu'ils ne demandent qu'à combattre l'éducation de masses inertes d'incapables par l'industrie à domicile, je peux vous annoncer que la construction de la plus grande taillerie qui existe touche à sa fin à Anvers et que son inauguration aura lieu dans quelques semaines. C'est le syndicat des ouvriers diamantaires qui l'a construite. Ces ouvriers y ont sacrifié 6.000.000 de francs de leurs deniers parce qu'ils savent que l'industrie à domicile menace tout leur avenir et parce qu'ils ne voient pas d'autre issue que de bâtir une grande usine où l'industrie sera exercée dans les conditions requises ; où elle se développera sous des garanties solides, tant au point de vue de la santé publique que de la santé industrielle. Les ouvriers ont pris cette initiative parce qu'ils sont convaincus que seules des tailleries de cette dimension peuvent efficacement livrer bataille à l'industrie à domicile, du moment que les patrons soutiennent cette grave lutte.

Ceux qui mettent leur confiance dans l'industrie à domicile ne connaîtront que déboires et hâteront la ruine de l'industrie. Tous les ouvriers conscients saisissent la gravité du moment.

Je vous ai exposé hier que nous nous sommes évertués à faire renaître et à faire prospérer l'industrie

après la guerre ; que notre pays est devenu le centre principal du monde diamantaire, que son contingent d'ouvriers vaut plus que le double des autres centres réunis. Eh bien, il n'est que logique que nous reconnaissions envers ces avantages réels, que nous voulons faire face à nos obligations. La position que nous nous sommes créée doit rester intacte. Pour vous convaincre de cette nécessité urgente, je me suis permis de vous prendre votre temps précieux, et je répète donc énergiquement : Si la Belgique est devenue le plus grand centre diamantaire, le Gouvernement belge a l'obligation de faire tout son possible pour que ce centre soit en même temps le *primus inter pares* sous point de vue de la qualité de sa marchandise en assurant une éducation rationnelle et adéquate à un nombre défini d'apprentis, pourcentage à établir en raison des capacités de l'industrie. L'éducation doit se faire sous un contrôle compétent. Pour y parvenir, il faut faire disparaître le passage cité de l'exposé des motifs, tendant à favoriser l'éducation des jeunes générations par l'intermédiaire de l'industrie à domicile. Cette mesure s'impose nettement pour l'industrie diamantaire, il est vrai, mais je suppose que beaucoup d'autres industries en profiteraient aussi.

Je termine, Madame et Messieurs, puisqu'on me demande d'être bref, en vous faisant remarquer que tous les intéressés — les associations patronales et ouvrières — tous ceux qui sont liés directement ou indirectement à l'industrie diamantaire belge, demandent au Gouvernement qu'il reconnaise les sacrifices que nous nous sommes imposés en prenant certaines initiatives afin de prévenir l'exil de l'industrie pendant la guerre, afin d'améliorer la fabrication après la guerre, voulant neutraliser les efforts d'autres pays, qui, favorisés par le désarroi économique dans lequel nous nous débattions, tâchaient de nous prendre notre industrie. L'argent que les ouvriers avaient épargné a même dû servir à la construction de grandes usines. D'autres mesures radicales ont été prises en commun accord avec l'organisation des patrons.

Résumant tous ces sacrifices, nous demandons au Gouvernement qu'il nous récompense justement en prescrivant à son tour, et en faisant appliquer les mesures que nous sommes en droit d'attendre de lui.

(Applaudissements à l'extrême-gauche).

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Après avoir marqué assez d'hésitation durant la plus grande partie du mois, les cours de diamant se présentent en hausse appréciable en cette fin de Février.

La De Beers qui était à 1547 le 31 janvier est à 1672 le 23 février. Aux mêmes dates Jagersfontein s'inscrit à 314 et 332.

Cette hausse est attribuée pour une part à la bonne marche des affaires de diamants, d'autre part à la réunion qui paraît de plus en probable de la De Beers et de la Consolidated Diamond.

La Consolidated produit davantage de pierres de grosseur qu'autrefois et pourrait de ce fait devenir un concurrent de la De Beers. De là, aux dires de certains, l'origine du projet de fusion ou tout au moins d'alliance très étroite entre les deux compagnies. D'après le *Financial Times* la déclaration

du prochain dividende de la De Beers, ne saurait être attendue avant un temps assez long. Toutefois, ajoute ce journal les ventes déjà effectuées sont suffisamment élevées pour permettre une répartition satisfaisante au titre du semestre en cours.

**

Sur les marchés, la situation est satisfaisante. Si l'animation n'a pas atteint le degré que certains pronostiqueurs trop optimistes lui assignait, le volume des affaires traitées est important et la demande se maintient bonne pour à peu près tous les articles.

Les ventes ont été bonnes pour les 8/8 dont les prix ont marqué une tendance à l'amélioration. Il en a été de même pour les mêlés.

A noter également la reprise de la demande pour les fantaisies.

Comme nous le disions déjà le mois passé, une des caractéristiques de la situation actuelle est la pénurie des bruts au marché. Nombre de maisons avouent avoir des

difficultés à s'approvisionner. La demande reste très grande et naturellement les prix sont très fermes.

Cela contribue pour une bonne part au rétablissement de la confiance un moment ébranlé par la menace des diamants du Namaqualand.

Les perspectives restent bonnes pour les mois à venir.
E.P.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade

Antoine BLANC
du Syndicat de St-Claude

décédé le 7 février à l'âge de 62 ans.

A sa famille si cruellement éprouvée l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

L'IMPOT SUR LES SALAIRES

Nous avons indiqué dans notre dernier numéro les modifications apportées par la dernière loi de finances à l'impôt sur les salaires. Nous donnons aujourd'hui quelques détails sur la façon dont doit être établie la déclaration qu'est tenu de faire chaque salarié et sur les différentes déductions qu'on est en droit de faire subir au salaire global pour le calcul de l'impôt.

Rappelons que la loi de finances de 1929 a porté à 10.000 francs la partie du salaire non assujettie à l'impôt.

Sont affranchies d'impôt les pensions servies en vertu de la loi du 31 mars 1919 ainsi que les allocations familiales versées par les employeurs à leur personnel.

L'impôt est dû, en raison des traitements salaires, rentes, etc... touchés au cours de l'année précédente.

Sur le montant de son revenu, chaque travailleur a droit aux déductions suivantes, en plus de la somme exonérée de 10.000 fr. :

3.000 francs pour la femme si elle n'a pas de revenus personnels ou si elle n'a pas un salaire supérieur à 3.000 francs.

3.000 francs par enfant de moins de 18 ans et non salarié ;

4.000 francs pour le troisième enfant et les suivants âgés de moins de 18 ans non salariés ;

2.000 francs pour chacune des autres personnes à charge ;

1.000 fr. pour les mutilés titulaires d'une pension d'invalidité.

Les indemnités payées à des personnes à sa charge, vivant sous le même toit.

Les frais de transport (chemins de fer, tramways, métro, etc...) occasionnés pour se rendre au travail pendant 313 jours par an.

Les frais supplémentaires occasionnés par la prise d'un repas en dehors du domicile.

Le montant de tous les impôts payés l'année précédente.

Les sommes versées pour la constitution d'une retraite pour la vieillesse.

Le montant des abonnements à des journaux, revues nécessaires à la profession.

Les cotisations aux groupements corporatifs et mutualistes.

Les dépenses occasionnées par l'achat et l'entretien de vêtements de travail.

L'outillage fourni par les ouvriers.

Après ces dernières défalcations faites, le taux de l'impôt est fixé comme suit :

6 p. 100 pour la partie des salaires comprise entre 10.000 et 20.000 fr.

9 p. 100 pour la partie des salaires entre 20.000 et 40.000 francs.

12 p. 100 pour la partie au-dessus de 40.000 francs.

Rappelons enfin qu'à cet impôt s'ajoute l'impôt général sur le revenu variant, selon l'importance, de 1,25 à 30 %. Le taux de 1,25 s'applique à la somme allant de 10.000 à 20.000 francs.

Des majorations de 25 % sur l'impôt sur le revenu sont appliquées aux célibataires et aux divorcés et de 10 p. 100 lorsque, étant mariés depuis deux ans, ils n'ont pas eu d'enfant.

Les feuilles de déclarations doivent être

adressées aux contrôleurs des contributions du canton avant le 1^{er} mars.

Donc, hâtez-vous de faire vos déclarations. Et n'oubliez aucune des déductions auxquelles vous pouvez prétendre.

Rappelons que pour les diamantaires, les frais d'outillage et de fournitures incomptant aux ouvriers sont évalués forfaitairement par un pourcentage à appliquer sur le montant du salaire global.

Le Marché des Diamants en 1928

La Maison J.-K. Smit et ses fils, d'Amsterdam, nous demande de publier le rapport suivant qu'elle adresse à ses clients. Nous le faisons volontiers, mais à simple titre d'information et sans engager la responsabilité du journal :

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint notre rapport sur le marché des diamants (diamants blancs industriels, diamants noirs du Brésil et diamants taillés) pour 1928.

Diamants blancs pour l'industrie (Boarts). — L'année écoulée a été beaucoup plus favorable pour les affaires générales en diamants que 1927.

Les raisons principales sont :

1) L'étroite coopération qui existe entre le Gouvernement Sud-Africain, les 4 mines les plus importantes et le Syndicat, ce qui est la seule façon de procéder dans l'intérêt des affaires et des autres producteurs.

2) La diminution de la production des diamants d'alluvion au Transvaal.

3) La situation prospère du pays du monde le plus riche et le plus industriel à savoir les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le retour à une situation plus normale dans les autres pays.

L'activité industrielle dans le monde entier et spécialement aux Etats-Unis d'Amérique a provoqué une augmentation de la consommation de diamants industriels. Le principal avantage de l'emploi des diamants industriels c'est d'économiser de la main-d'œuvre et de présenter une marchandise d'un fini plus soigné.

En outre, la hausse sensationnelle des prix des diamants noirs (Carbone) engagea les consommateurs à acheter des Ballas et des pierres spéciales de Round Boart ; ceci provoqua une demande plus forte pour ces deux qualités surtout que l'emploi de ces diamants Ballas et de formation Ballas permettent de réduire le budget en diamants, par rapport au Carbonne, de 50 % environ.

Le prix du Boart est resté toute l'année autour de 8 schellings le carat, ce qui a grandement contribué à ramener la confiance après la baisse des prix de l'an dernier.

Le syndicat adopta la sage politique de ne placer sur le marché que la quantité de Boart pouvant être absorbée ; la spéculation est un facteur très dangereux sur le marché du diamant, spécialement en Boart.

Pour le revendeur et pour le petit consommateur, il n'y a plus aucun danger de faire des stocks d'articles courants. Pour le commerçant sérieux, l'incertitude de la vente est un danger.

Les pierres industrielles de 3 à 6 carats ont particulièrement été demandées dans toutes les qualités.

Les pierres brunes deviennent rares sur le marché et les Jagersfontein ont été très recherchées par le connaisseur.

Les diamants de la Mine « Premier » n'arrivent qu'en petites quantités, car la production de cette mine est très réduite. Or, ils sont très recherchés, car le consommateur apprécie la dureté de ces pierres.

Le Syndicat ayant pu cette année liquider ses stocks, qui ont été absorbés par le commerce sans

la moindre difficulté, nous nous attendons pour l'avenir à une pénurie de diamants industriels surtout dans les bonnes qualités courantes.

Diamants noirs. — En 1928 les diamants noirs ont été très demandés et les prix ont subi une telle hausse que les consommateurs manifestent le désir de les remplacer par d'autres pierres.

Les diamants noirs de petites dimensions ont doublé de prix et les consommateurs feront bien d'employer lorsqu'ils le pourront, des Ballas ou des pierres de formation Ballas.

Nous ne croyons pas prudent de hausser autant le prix d'une marchandise, surtout des diamants noirs ; ce n'est certainement pas dans l'intérêt du consommateur, du revendeur ou du producteur ; il en résultera sans aucun doute une diminution de la consommation.

Pour cette raison nous nous proposons de faire une entente entre les marchands de Carbone qui sont au nombre de 7 seulement en tout et de fixer des limites de prix pour chaque grosseur. Nous esimerons en tout cas que l'on fera quelque chose pour empêcher les prix de monter encore.

Diamants taillés. — L'année 1928 a été bonne pour les diamants de luxe. La confiance qui est un facteur si important dans le commerce des diamants est revenue.

Les craintes au sujet des terrains d'alluvion ont disparu. D'autre part, les nouvelles exagérées concernant les diamants du Namaqualand n'ont exercé aucune influence sur le marché et les pierres de première qualité sont restées rares. La possession de diamants vraiment beaux continue à exercer une grande attraction sur le genre humain.

La situation extrêmement prospère des Etats-Unis d'Amérique et l'amélioration actuelle en Europe, ont une influence salutaire sur le commerce des diamants.

Les petits diamants, qui constituent la principale activité des tailleur de diamants, ont été demandés pendant toute l'année, bien que les bénéfices pour le bijoutier et fabricant fussent minimes, car la concurrence est nombreuse. Les petites pierres fantaisie ont baissé de prix au cours du dernier semestre, mais les grosses pierres furent très demandées il en a été de même des pierres du Cap de première et seconde catégorie, ainsi que des pierres brunes légères.

Par contre, les « Kapjes » ont subi une baisse, car les diamants sciés peuvent être fabriqués à un prix plus bas.

Le commerce des diamants est handicapé par la contrebande et les corruptions, spécialement aux Etats-Unis d'Amérique. Or, ces pratiques sont malheureusement très fréquentes au départ d'Anvers et rendent la concurrence très difficile aux revendeurs sérieux et conscients. Il faut souhaiter que des mesures énergiques soient prises et qu'une réglementation sérieuse soit introduite pour mettre fin à ces agissements, cela dans l'intérêt des affaires et du pays. Il n'est pas possible de contrôler les livres de chaque marchand de diamants aux Etats-Unis d'Amérique et d'exiger qu'ils révèlent la provenance des marchandises.

Les perspectives générales pour le commerce du diamant sont très bonnes et nous espérons que l'année 1929 sera favorable à tous les intéressés.

Le 6 décembre dernier, notre maison a fêté le 40^e anniversaire de sa fondation ; à cette occasion, nous avons édité un album contenant son histoire, ainsi que des gravures intéressantes sur les mines de diamants, sur les diamants employés dans les usines comme perforateurs, ainsi que dans les tailleur ; nous y indiquons le moyen de réduire au minimum les factures de diamants. Nous nous ferons un plaisir d'envoyer cet album à tous les intéressés.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos meilleurs souhaits de bonne année, nos salutations distinguées.

Signé : J. K. SMIT et ses Fils.

LE BOORT

Aucun changement dans les prix du boort : 5 florins le carat au bureau du boort d'Anvers.

Un Spécifique de la Tuberculose aurait été découvert

L'Académie de Médecine de Paris a entre les mains le dossier de l'Inventeur

Nous dépouillons volontairement les paroles de ce père de l'accent de douleur ou de gratitude qui les rendait si profondément émouvantes :

— J'ai vu mourir près de moi, nous dit-il, ma jeune femme et trois de mes enfants frappés par la tuberculose. Il me restait un fils. Il était arrivé à l'âge de 15 ans et demi. Un jour, il revint de l'école, épuisé. Je pris peur. Je savais son héritéité. Il avait vécu côté à côté avec mes chers disparus. Je le menai chez le docteur qui me déclara : « Votre fils est perdu ». On procéda à l'examen radiographique. Les poumons étaient carbonisés. Mon médecin appela chez lui un grand professeur qui, à son tour ausculta mon fils. Il rendit son diagnostic : « Je ne peux rien faire pour votre fils. Il a trois ou quatre semaines à vivre ! »

« C'est alors qu'on m'indiqua le chimiste Renner comme ayant fait des cures admirables. J'allai chez lui. Mon fils faisait de la phthisie galopante. M. Renner lui donna son traitement. Le douzième jour, la fièvre ardente était tombée. Le vingtième jour, mon fils vivait. Je l'ai envoyé à la campagne. Il est revenu. Il travaille dur. Il prépare son bâchot. Il n'éprouve aucune fatigue. Il a dix-huit ans sonnés.. Il est solide et joyeux.

— M. Renner ?...

— C'est un chimiste. Il a guéri mon fils.

— Un cas d'exception, sans doute... un cas heureux !

— Il en a guéri d'autres. Voici des noms et des adresses. Vous pourrez constater par vous-même.

— Quel est son procédé ?

— Je l'ignore. Je sais que M. Renner a, de tous temps, orienté ses travaux de laboratoire vers l'étude approfondie du bacille de Koch. Il s'assimila les théories du docteur Doyen qui s'appliqua à démontrer que le bacille mortel de la tuberculose ne se trouve pas dans le poumon, mais bien dans l'intestin grêle. M. Renner composa son spécifique. La difficulté essentielle consistait à atteindre l'intestin grêle sans que les sucs gastriques pussent enrayer l'action du médicament. Il put la vaincre.

« Tandis que s'écoulaient les jours la femme du chimiste fut atteinte par le mal atroce. Elle devint, pour le mari déchiré, le champ d'expériences douloureux et propice.

« M. Renner entreprit de soigner sa femme grâce à son spécifique. Il eut le bonheur de la sauver. Sûr de lui désormais, il appela des malades. Il en vint de toutes parts. M. Renner appliqua son traitement à des cas désespérés, à des êtres abandonnés par les médecins, rejetés par les sanatoriums. Il eut le bonheur d'obtenir des guérisons complètes. Il a guéri mon fils.

— Pourquoi M. Renner n'a-t'il pas soumis sa découverte à l'Académie de Médecine ? Celle-ci est on ne peut mieux placée

pour savoir à quoi s'en tenir sur une découverte qui intéresse à un tel point l'humanité toute entière et pour la divulguer, si elle la juge telle que dit M. Renner ?

— Renner a soumis son dossier à l'Académie de Médecine : « Vous guérissez la tuberculose, lui a répondu l'Académie. Fort bien. Donnez-nous donc la formule de votre traitement... M. Renner tient à sa découverte. C'est sa gloire et sa vie. Il a donc offert à l'Académie de Médecine de remettre, sous pli cacheté, chez un notaire, la formule de sa découverte et de l'expérimenter sous les yeux de l'Académie, sur tous les malades que celle-ci voudrait confier à ses soins.

— L'Académie de Médecine n'a pas répondu. Elle n'a pas relevé la proposition loyale du chimiste dont le tort, sans doute, est de ne pas être docteur.

— Ce n'est pas tout. Un docteur en médecine, dûment diplômé, celui-ci, a donné connaissance à l'académie, par une communication détaillée, des guérisons de malades tuberculeux qu'il avait obtenues par le traitement Renner.

Il n'est pas douteux que l'Académie de Médecine n'ait à cœur d'étudier le « dossier » de M. Renner et ne tienne compte de la déclaration spontanée du médecin. Il existe malheureusement assez d'hôpitaux et de sanatoriums de tuberculeux. Des hôpitaux ou languissent des êtres condamnés à mort et à qui la science juge même inutile de faire subir quelque traitement que ce soit. Il semblerait que l'on puisse permettre à M. Renner de tenter sur ces malheureux des expériences dont il assure qu'elles donnent des résultats presque immédiats et une guérison certaine.

Une guérison certaine de la tuberculose ! Le rêve n'est-il pas trop beau ?... Il ne faut pas cependant que naissent des espoirs dont la déception serait trop douloureuse. On doit étudier cette découverte. Si, par bonheur, elle était réelle si, par miracle, on pouvait enfin guérir la tuberculose, si même la découverte de M. Renner n'était qu'une découverte-basse que les savants peuvent perfectionner, il faudrait le crier sur les toits !

Chez M. RENNER, Chimiste

Nous avons trouvé M. Renner, dans sa retraite paisible de banlieue à Chelles.

La pièce d'attente est comble à un point qu'on doit déverser les visiteurs sur la salle de laboratoire. Il vient, en effet, à M. Renner, des malades de partout, de la banlieue, de Paris, de la province et de l'étranger.

Nous avons pris quelques instants au chimiste, inventeur du nouveau spécifique de la tuberculose. M. Renner est un homme simple. Jeune encore, il a un visage brun et souriant. Il s'exprime sans passion, sûr de lui :

— Mes preuves, nous dit-il, les voici ! Elles sont plus éloquentes que je ne saurais l'être.

Il nous tend un dossier compact. Ce sont des lettres, près de deux cents, des lettres de malades guéris par son traitement, guéris de la tuberculose et qui disent leur gratitude. Il a, aussi des lettres de médecins, que nous ne lisons point sans curiosité. Ceux-ci demandent au chimiste de vouloir bien leur donner les renseignements nécessaires afin qu'ils puissent appliquer son traitement à leurs malades. Il y a des médecins qui en désespoir de cause, envoient leurs malades à M. Renner en le priant d'intervenir...

Il y a aussi, dans ce dossier, des lettres qui nous sollicitent par leurs « en-têtes » officielles, entre autres la réponse faite au chimiste par l'Académie de Médecine.

Elle date du 3 janvier 1924 !

— J'ai fait toutes les démarches qu'il m'a été possible de faire, nous dit avec un peu d'amertume, M. Renner. J'ai écrit toutes les lettres qu'il fallait écrire pour soumettre mon traitement aux autorités officielles. Je me suis offert à faire, sous les yeux des professeurs, mes expériences.

— J'ai offert à l'Académie de Médecine de soigner gratuitement dans les hôpitaux, 20 à 30 malades, de leur appliquer ma méthode lui laissant le soin de constater les résultats.

— Il y a de cela cinq ans ! On m'a laissé seul. On ne m'a pas donné signe de vie.

— Je me suis résigné. Je travaille. Je traite gratuitement les personnes — elles sont, hélas ! trop nombreuses ! — qui viennent me voir.

— N'excédez-vous pas votre droit ? Vous êtes chimiste. Ce titre ne nous confère pas le droit de soigner des malades ?

— Je le prends, puisqu'on n'a pas voulu me le donner. Je soigne gratuitement. J'ai eu le bonheur de trouver un traitement qui a sauvé des êtres de la mort. J'essaie d'en sauver d'autres. Le corps médical n'en ignore rien. Personne ne m'inquiète. Mieux, je vous l'ai dit, de nombreux médecins m'envoient des malades !...

Nous avons quitté M. Renner, très troublé par la netteté de ses déclarations et surtout par les documents et les lettres qu'ils nous a montrées. Incontestablement M. Renner ne recherche ni la réclame ni le tapage. Nous ne l'avons découvert que par l'expression si profondément émouvante de la reconnaissance d'un père.

Nous n'avons pas qualité pour dire, nous, ce que vaut son traitement. Nous n'oserrions pas proclamer que M. Renner a trouvé le spécifique de la tuberculose. Mais nous ne pouvons nous empêcher de penser avec un sentiment d'épouvante que, chaque année, cent mille Français meurent de la tuberculose et que, chaque année, le terrible fléau frappe, dans le monde des millions d'hommes.

Il faut souhaiter que les personnages officiels, que les savants, que les gardiens de la santé publique se hâtent de calmer le mouvement d'émotion qu'a provoqué la découverte possible de M. Renner — et qui nous valut, en un seul jour, des centaines de lettres de parents de malades ! — en soumettant à l'épreuve expérimentale la méthode du chimiste et en donnant à l'attente angoissée de tant de malheureux l'apaisement indispensable.

Henri SIMONI.
(*Le Tampon*).

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 7 au 13 Janvier	15.071	176
Du 14 au 20 —	15.104	209
Du 21 au 27 —	15.121	238
Du 28 Janvier au 3 Février	15.024	231

Les 15.024 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi : 10.092 polisseurs, dont 97 chômeurs ; 2.073 sertisseurs, dont 28 chômeurs ; 1.744 débruteurs, dont 68 chômeurs ; 188 polisseurs de roses, tous au travail ; 35 sertis. de roses, tous au travail ; 19 débr. de roses, tous au travail ; 279 cliveurs, dont 33 chômeurs ; 417 scieurs, dont 4 chômeurs ; 176 frotteurs, dont 1 chômeur.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 182.424.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 130.160.

**

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 14 au 20 Janvier.....	5.150	747
Du 21 au 27 —	5.066	811
Du 28 Janvier au 3 Février..	5.134	737
Du 4 au 10 Février.....	5.260	621

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

336 scieurs occupés, 12 chômeurs, tous hommes ; 3.073 polisseurs de brillants occupés, 298 chômeurs, tous hommes ; 565 sertisseurs de brillants occupés, 72 chômeurs, dont 2 femmes ; 560 débruteurs de brillants occupés, 142 chômeurs, dont 87 femmes ; 274 polisseurs de roses occupés, 33 chômeurs, tous hommes ; 108 sertisseurs de roses occupés, 10 chômeurs, tous hommes ; 205 débruteurs de roses occupés, 34 chômeurs, tous femmes ; 35 chatonniers occupés, 6 chômeurs, tous hommes ; 104 cliveurs occupés, 14 chômeurs, dont 2 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 11.872,75.

Dans les Centres

Saint-Claude. — La situation demeure assez bonne. Tous les ouvriers sont occupés normalement, en ce qui concerne le polissage tout au moins, car une partie des débruteurs subissent toujours un chômage partiel.

Nous disons une fois de plus ce que nous n'avons cessé de dire depuis trois ans : la branche débrutage est encombrée et l'introduction de tout ouvrier nouveau doit être déconseillée.

Mais le débrutage s'exerce en grande partie à domicile et dans les campagnes et il est possible qu'ici ou là un apprenti se forme clandestinement. Les patrons pourraient beaucoup s'ils le voulaient pour empêcher cela. L'intérêt d'une industrie n'est pas

d'avoir des ouvriers mi-occupés, mi-chômeurs, forcément mécontents qui déserteront le métier à la première occasion. L'intérêt d'une industrie — et nous nous plaçons aussi bien au point de patronal qu'au point de vue ouvrier — c'est d'avoir des ouvriers pouvant vivre de leur métier et sur qui le patron puisse compter.

Si les patrons ont le moindre désir d'assainir cette branche, ils doivent refuser du travail pour tout apprenti nouveau tant que les ouvriers faits ne seront pas occupés d'une façon à peu près régulière.

D'autres abus se commettent. Des gens en possession d'un métier régulier, des fonctionnaires débrutent à leurs heures perdues.

C'est une situation que nous ne tolérons pas et nous espérons bien que la Chambre Patronale sera d'accord avec nous pour y mettre fin.

Mais que penser de patrons qui sciemment occupent ces gens tandis que leurs véritables ouvriers souffrent du chômage ?

— Les ouvriers de M. Juhan se sont transportés dans l'atelier neuf construit Faubourg Etienne Dolet.

Il nous plaît de signaler que dans cet atelier les appareils de ventilation et de chauffage ont été installés d'une façon moderne qui devrait être de règle partout.

— Nous rappelons à tous que les nouveaux tarifs de fantaisie sont imprimés et à la disposition des intéressés.

Felletin. — La situation est normale. Cependant si le travail est en suffisance sur la place, il semble néanmoins qu'il soit un peu moins abondant que ces temps derniers.

Il y a lieu de penser que cette situation sera toute momentanée.

Nemours. — Tout est normal sur la place au point de vue travail et il n'y a rien à signaler.

Lyon. — Tous les ouvriers de Lyon sont occupés. A la dernière réunion, les absents étaient nombreux en raison du grand froid. Malgré le peu de présents la réunion fut intéressante et d'importantes décisions ont été prises.

Nous prions certains camarades de bien vouloir mettre un peu plus de bonne volonté pour recueillir la poudre noire.

Invitation est faite à ceux qui ne sont pas pourvus de cercles de bien vouloir nous en demander.

Taninges. — Le travail est toujours assez abondant mais de qualité plutôt médiocre. Il n'y a rien de particulier à signaler.

Note du Permanent. — Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci.

Thoiry. — La situation est sans changement dans notre centre.

Lors de la récente Assemblée Générale, il a été procédé au renouvellement du bureau.

Ont été désignés :

Président : Girod Louis ;
Secrétaire : Burdairon Marcel ;
Trésorier : Duraffour Marc.

Note du Permanent. — Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci.

Amsterdam. — Aux dernières nouvelles que nous recevons et qui portent sur la semaine finissant le 16 février le nombre des chômeurs est en nouvelle diminution : 588 contre 621 la semaine précédente.

Paris. — La situation est assez bonne sur la place.

Par suite de l'augmentation de l'indice, l'indemnité de vie chère a subi une légère hausse.

Anvers. — Le nombre des chômeurs demeure insignifiant et la situation est stationnaire.

A noter que depuis la dernière augmentation de 5 % sur le rond, les mutations d'ouvriers qui passent du rond à la fantaisie ou inversement, ne donnent lieu à aucun changement de salaire.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

M. Maurice Collomb, Arbois	5 "
Alfred David Cormaranche-en-Bugey	3 50
Maurice Monneret, St-Claude	5 "
Anonymous, St-Claude	0 50
André Monneret, St-Claude	20 "
Louis Shurlino, Lons-le-Saunier	5 "
M. Isidore Stijsel, Anvers (100 fr. belges)	72 "
Gros Adolphe, Genève	5 "
Désiré Arbez, Lyon	100 "
M. Léon Marchandea, Paris	92 90

Pourcentage sur cotisations

Georges Demond, St-Germain-de-Joux	5 45
Maurel Gabriel, St-Claude	12 "
Saveret Narcisse, St-Claude	6 60
Léon Rigoulet Clairvaux	4 50
Vente matériel Coop. <i>Les Moulins</i>	20 "
Vente de stèles Coop. <i>Le Diamant</i> , St-Claude	546 "
Vente de stèles Maison Sigaar, St-Claude	259 "
Vente de stèles, Coop. <i>Adamas</i> , Chassal	161 "
Vente de stèles, diverses maisons de St-Claude et des environs	105 "
Veute de stèles, Coopérative <i>Adamas</i> , St-Claude	322 "
Amand Monnier, Molinges	10 "
Marie Vuillet, Chassal	5 "
Dauphin Bichet, St-Claude	5 "
Louis Berthon, Avignon	18 30
Total	1 788 75
Listes précédentes	407 10
Total pour l'année	2 195 85

Merci à tous ces généreux donateurs.

En vente à la Permanence

LA

TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE LASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX	{ A la Permanence... 5 francs
	Par la Poste..... 5 fr. 25

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.



Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence
Essayez-les... Il ne vous en coûtera pas un sou.

MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédalier — à moteur électrique

V^{UE} F. BRANT - GRAINDORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

LOUPES
SPÉCIALES
POUR
DIAMANTAIRES
ET
LAPIDAIRES
Trois modèles sont exposés
à la Permanence

ZEISS

Maison DEVAUX
OPTICIEN

6, Place des Terreaux. LYON.

Téléphone : BURDEAU, 61-49.

Stockiste des loupes, jumelles, verres punktal de la Maison CARL ZEISS, d'Iéna.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier
Dops mécaniques et Dops « Idéal »
Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîts ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale